

10 rue des Roses
68000 Colmar

 **Tél :** 03 89 41 67 75
Fax : 0389 23 06 49
 **Mail - Site**
ldh.colmar@calixo.net
www.ldh-france.org

 **Contact :** Jacques MARCHAL
(Président)



LDH - Colmar



Ligue des Droits de l'Homme - Section de Colmar

Au niveau national, la Ligue des Droits de l'Homme a été fondée en 1898, au moment de l'Affaire Dreyfus. Association généraliste de défense des droits de l'homme et du citoyen, elle intervient dans tous les domaines concernant la citoyenneté et les droits et libertés, collectifs ou individuels. Elle a toujours oeuvré pour défendre de toute personne victime d'une injustice ou d'une atteinte à ses droits et utilise différents moyens : la sensibilisation, l'interpellation des pouvoirs publics ou des juridictions, les pétitions...

La section de la Ligue des Droits de l'Homme de Colmar reprend à un niveau local les différentes actions et campagnes menées au niveau national.

→ Missions générales

- ▶ Défendre les principes énoncés dans les textes nationaux et internationaux proclamant les droits de l'homme et du citoyen (Déclaration française des droits de l'homme, Convention européenne...) et défendre les libertés individuelles
- ▶ Combattre l'ensemble des atteintes aux droits de l'individu, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale.
- ▶ Combattre les injustices, l'intolérance, toutes les formes de racisme et de discrimination et toutes les formes de violences
- ▶ Promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie

→ Champs de compétences en matière de discriminations

- ▶ L'ensemble des discriminations reconnues par la loi
- ▶ Tous les domaines de la vie quotidienne : Emploi, Logement, Santé, Education, Accès aux biens et aux services (par exemple : accès aux loisirs, aux services publics, aux services bancaires...).

→ Modes d'intervention

- ▶ **Informé, Orienter**
- ▶ Informer généralement sur les discriminations
- ▶ Informer la personne sur ses droits, les procédures et recours possibles dans sa situation
- ▶ Orienter vers la ou les structures (association, syndicat ou autre) la plus adaptée à la demande de la personne
- ▶ Orienter vers des avocats pour un conseil juridique spécialisé ou une action en justice (par exemple, un recours devant le Conseil des Prud'hommes, recours devant le juge pénal...)

▶ Accompagner juridiquement

- ▶ Aider à saisir les autorités compétentes (par exemple : tribunaux, Halde, Inspection du travail, Procureur de la république...) c'est-à-dire aider les personnes à reformuler leur question en termes de droit, les aider à qualifier les faits et les aider à rédiger un courrier.
- ▶ Aider à la constitution du dossier dans le cadre de la procédure engagée pour rassembler l'ensemble des pièces, pour aider à rassembler les preuves, pour aider à la constitution de la preuve (testing...)
- ▶ Accompagner tout au long des démarches juridiques et administratives (Relais avec l'avocat, préparation et accompagnement aux entretiens et/ou aux audiences en cas de médiation ou de procès...)
- ▶ Assister et représenter en justice
- ▶ Se constituer partie civile (avec l'accord du service juridique du siège, sachant que c'est le président national qui se constitue)
- ▶ Saisir la Halde au nom de l'association

→ Zone géographique d'intervention

- ▶ Centre-Alsace et Territoire du ressort du TGI de Colmar

→ Qui peut prendre contact ?

- ▶ Tout public

→ Comment prendre contact ?

- ▶ Par téléphone et par écrit (via un courrier postal ou électronique)
- ▶ Entretien sur rendez-vous uniquement

→ A quelles conditions ?

- ▶ Intervention gratuite

→ Autres types d'intervention sur les discriminations

- ▶ Participation à la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté) du Haut-Rhin, par le biais de la fédération départementale de la LDH
- ▶ Interventions en milieu scolaire
- ▶ Organisation de débats publics
- ▶ Action d'information et de sensibilisation lors de manifestations publics (Fête de la rue...)